

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 NOVEMBRE 2019

=====

L'an deux mille Dix Neuf le sept novembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 octobre 2019.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Annie NAVEL – Nathalie VARIGNIER - André VAUBOIN - Jacques SAVEY – Dominique BESSON - Philippe JANODY

Excusés : Marie-Claude SAVEY-GARET (pouvoir à Daniel MATHIEU) Guy DOLEATTO (pouvoir à Anne NAVEL)

Nombre de votants en début de séance : 7 + 2 pouvoirs

Mr Jacques Savey est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande que soit rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

*- **Fixation du montant du loyer appartement bâtiment Besson***

André Vauboin demande que soit rajouter en questions diverses :

*- **Information sur la Commune de LABALME***

Philippe Janody demande que soit rajouter en questions diverses :

*- **les sapins de Noël***

Points acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) HBA : MODIFICATION DES STATUTS :

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 18 juillet dernier, a délibéré dans le sens d'une modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération concernant la prise de compétence « *participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche* ».

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité des membres présents.

3) **HBA : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Aranc ne répond plus aux critères permettant l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat à compter du 31 décembre 2019.

HBA étant doté d'un service instruction du droit des sols, met cette prestation de service à la disposition des communes gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer une convention avec HBA afin de définir les rôles et missions de chacun.

4) **HBA : AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL :**

Mr le Maire informe le conseil Municipal que le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social (PPGD) a été présenté aux maires lors d'une réunion le 9 mai 2019.

La loi requiert l'avis des communes sur le PPGD.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PPGD

5) **DEMATERIALIZATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE :**

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer au dispositif de télétransmission des actes en date du 8 novembre 2018.

La commune a donc fait l'acquisition d'un certificat numérique auprès d'un opérateur.

Pour poursuivre la procédure avec les services de la Préfecture, le Conseil Municipal doit donner son accord pour la télétransmission des actes administratifs, autoriser le Maire à signer une convention avec la Préfecture, désigner les responsables de la télétransmission, et autoriser également la télétransmission des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve les délibérations à l'unanimité des membres présents.

6) **CLOTURE DU CPINI D'ARANC :**

Mr le Maire rappelle la situation actuelle du CPINI avec le départ du Chef de Corps Patrice Tenand qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2019, ainsi que Denis Pingon. Faute de successeur, et après différents échanges entre la mairie et les autorités compétentes, le Conseil Municipal doit prononcer la dissolution du CPINI au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de la dissolution du CPINI de ARANC effective au 1^{er} janvier 2020.

7) **ASTREINTES DE DENEIGEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL :**

Le Maire rappelle que Jean-Claude Durochat est tenu d'effectuer une permanence à domicile pendant les week end en vue de répondre aux nécessités urgentes de service durant la période hivernale, pour assurer le déneigement. Il peut ainsi prétendre à une indemnité d'astreinte. Cette indemnité d'un montant de 116,20 €, lui sera attribuée un week end sur deux du Vendredi 6 décembre 2019 au Dimanche 1er Mars 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8) CONVENTION DENEIGEMENT ANTHONY JACQUIOT :

Mr le Maire rappelle que les travaux de déneigement et de salage, en renfort de l'employé communal, ont été confiés pour la saison d'hiver 2018/2019 à Anthony Jacquot.

Pour la saison 2019/2020, ce dernier souhaite que la somme forfaitaire de 50 € par week end de permanence, passe à 100 €, l'employé communal ayant une astreinte de 116, 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à Anthony Jacquot la somme de 100 € par week end de permanence du vendredi 18 h au dimanche 20 h, fixé dans le calendrier d'intervention, et précise que ses interventions seront facturées au prix de 30 € de l'heure sur la base d'un décompte des jours et heures d'intervention.

9) SIEA : MISSION DE COLLECTE DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées gracieusement par le SIEA. Pour ce faire une convention doit être signée entre les deux parties. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de confier au SIEA la collecte et la valorisation des CEE et autorise Mr le Maire à signer la convention.

10) MOTION CONTRE LE PROJET DE DESTRUCTION DES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES ET TRESORERIES DU DEPARTEMENT DE L'AIN :

Suite à la réforme de la DGFIP, la réorganisation des services de la DGFIP prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts.

Sur notre département, il ne resterait que 3 trésoreries : Bourg en Bresse, Châtillon sur Chalaronne, et Montrevel en Bresse.

Nos communes en seraient donc les premières victimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande expressément le retrait de ce projet.

11) FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT DU BATIMENT BESSON :

Mr le Maire rappelle que suite au décès de Mme Andrée Tripier, la commune a repris l'appartement. Actuellement des travaux de réfection de peinture sont en cours de réalisation, ainsi que l'isolation entre les 2 appartements et le changement d'un radiateur.

Compte tenu des travaux effectués, il conviendrait de réviser le montant du loyer, inchangé depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 400 € par mois et précise que le règlement du chauffage sera forfaitaire mensuel.

12) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS :

☞ **Four de Rougemont :** la réception des travaux aura lieu Lundi 11 novembre à 14 h 30 sur le site avec la commission travaux.

☞ **Eglise des Pézières :** la réception des travaux de la toiture, de la façade Sud ont eu lieu le 4 novembre. Reste la pose de l'imposte au dessus de la porte par JB Julliard, qui interviendra fin novembre.

☞ **Devis acceptés :**

- FUSELLI : réfection appartement bâtiment Besson = 9 620 € HT
- MOURIER : travaux électriques classe étage et mezzanine = 495 € HT
- JB JULLIARD : imposte porte église Pézières = 1 935 € HT
- VEOLIA : changement borne incendie (vers Maison Quinson= 2 070 € HT
- ORPHEO : remise en état matériel audio musée fromagerie) 8 835 € Les travaux se feront en deux fois

☞ **Four Quart d'Avard :** on attend l'intervention de Sylvain Marguier pour la démolition de cave et garage

☞ **Salle polyvalente :** demander devis pour agrandissement grille vers porte sur le côté Sud et pour le bardage

☞ **Chaînes tracteur :** Dominique demande un devis aux établissements COCHET et Mr le maire aux établissements FAVIER

☞ **Chaudière bois chaufferie :** l'entreprise TEKHOME SYSTÈME est intervenu le 28 octobre pour un entretien en présence de Dominique et l'employé communal. Un devis de 5 600 € a été établi pour le remplacement des pièces d'usure. A prévoir au budget 2020.

13) **SOCIETE DE CHASSE : ARRETE A PRENDRE**

Mr le Maire rappelle qu'il a été saisi par courrier en juin dernier, par plusieurs sociétaires de l'Amicale de Chasse, évoquant un différent au sein de la société de chasse.

Il rappelle les différentes rencontres avec le Président de la Société de Chasse et les membres du bureau, ainsi que les auteurs de ce courrier.

Il rappelle également la lettre qu'il a adressé au Président de la Société de Chasse, afin de lui fait part de ses observations et de ses éventuelles demandes, demandes restées sans réponse à ce jour.

Il donne lecture d'un courrier reçu ce jour en main propre au secrétariat de mairie par Mr Stéphane Galleroz.

Après discussion, dont l'intervention de Mme VARIGNIER, qui nous fait part de ses observations en tant que chasseur, Mr le Maire demande un vote à bulletin secret, afin de l'autoriser à prendre un arrêté retirant les terrains communaux à la Société de Chasse, dans l'attente d'un accord entre les deux parties.

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote, Mme VARIGNIER Nathalie (chasseur) demande à ne pas participer à ce vote.

RESULTAT DES VOTES :

Nombre de votants : 8

Nombre d'enveloppes : 8

Bulletins blanc : 1

Bulletin NON = 1

Bulletin OUI = 6

Suite à ce vote, Mr le Maire est autorisé à prendre l'arrêté.

14) **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Cérémonie du 11 novembre : le point est fait sur le déroulement de la cérémonie.**

- ❖ **Décharge municipale** : Mr le Maire rappelle que la décharge municipale doit être fermée. Dans un souci de propreté environnementale et afin de rendre service aux habitants de la communes, seuls les déchets inertes (Gravas, terre, feuillage, pelouse) sont autorisés après demande au secrétariat de mairie et signature d'un registre, et sous contrôle de l'employé communal.
- ❖ **Fibre optique** : le Maire donne des explications sur les courriers envoyés aux habitants pour l'installation de la fibre optique.
- ❖ **Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle** : suite aux lettres reçues en mairie de plusieurs habitants nous faisant part des dégradations constatées sur leurs maisons suite aux sécheresses, la mairie s'est rapprochée de la Préfecture, pour la marche à suivre.
- ❖ **Sapins de Noel** : Mr Philippe Janody nous fait part d'un don de sapins de Noël
- ❖ **Construction bois** : André Vauboin nous fait un compte rendu sur la construction en bois d'un projet sur la commune de LABALME/CERDON.

SEANCE LEVEE A 23 H 30

Le Maire,



Daniel MATHIEU

